

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

OBJET :

**ASSEMBLEE
Désignation
des membres
dans les commissions
communales
permanentes**

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 063-216300210-20240621-2024_029-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2024/029 du 21 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves CHAMBON, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2024.

Présents : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christelle REUGE, Christine CHAUVANET, Monsieur Julien LACOUR, Mesdames Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN, Madame Marion RONFET, Messieurs Nicolas CORIAN, Alexis GRAND, Alexandre BRESSOULALY ;

Excusé : Monsieur Samuel OLIVEIRA ;

Procuration : de Monsieur Samuel OLIVEIRA à Monsieur Yves CHAMBON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane KIHÉLI.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut, au cours de chaque séance, former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le nombre des membres des commissions est fixé par le conseil, qui désigne ensuite les conseillers municipaux devant siéger dans chacune d'elles.

Nommées soit pour un objet déterminé, soit pour une catégorie d'affaires (finances, affaires sociales, urbanisme, agriculture, etc.), les commissions municipales sont des organes d'instruction, chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au conseil municipal qui, seul, demeure compétent pour régler les affaires de la commune.

Elles peuvent être mises en place pour la durée du mandat municipal ou une durée moindre.

Président de droit des commissions, le maire peut déléguer cette fonction à un adjoint et se faire ainsi représenter (CGCT, art. L 2121-22).

Monsieur le Maire propose la constitution de 7 commissions permanentes :

- 1- Patrimoine – Urbanisme – Environnement ;
- 2- Finances – Budget – Economie locale ;
- 3- Vie associative – Vie culturelle et animation ;
- 4- Affaires sociales et solidarité ;
- 5- Affaires scolaires - RPI ;
- 6- Communication - Presse – Cérémonie ;
- 7- Commission d'appel d'offres (voir délibération suivante).

Commission	Vice-président	Membres
Patrimoine - Urbanisme - Environnement	Stéphane KIHÉLI	Ludivine FERNANDEZ Christelle REUGE Christine CHAUVANET Julien LACOUR Corinne VILLE Ornella MIMY André FEUNTEUN Marion RONFET Nicolas CORIAN Alexis GRAND Samuel OLIVEIRA
Finances - Budget - Economie locale	Christelle REUGE	Ludivine FERNANDEZ Stéphane KIHÉLI Christine CHAUVANET Julien LACOUR Corinne VILLE Marion RONFET Nicolas CORIAN
Vie associative- Vie culturelle et animation	Ludivine FERNANDEZ	Stéphane KIHÉLI Christelle REUGE Christine CHAUVANET Julien LACOUR Corinne VILLE Isabelle DE ARAUJO Ornella MIMY Nicolas CORIAN Alexis GRAND Samuel OLIVEIRA Alexandre BRESSOULALY
Affaires sociales - solidarité	Christelle REUGE	Ludivine FERNANDEZ Stéphane KIHÉLI Christine CHAUVANET Corinne VILLE Isabelle DE ARAUJO Ornella MIMY André FEUNTEUN
Affaires scolaires - RPI	Ludivine FERNANDEZ	Stéphane KIHÉLI Christelle REUGE Christine CHAUVANET Corinne VILLE Nicolas CORIAN Samuel OLIVEIRA Alexandre BRESSOULALY
Communication - presse - cérémonies	Christine CHAUVANET	Ludivine FERNANDEZ Stéphane KIHÉLI Christelle REUGE Ornella MIMY André FEUNTEUN Marion RONFET Nicolas CORIAN Samuel OLIVEIRA

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 15/07/2024.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 15/07/2024.



Le Maire, Yves CHAMBON.

Le secrétaire de séance,
Stéphane KIHÉLI.